

**DECISION SUR LA CREATION D'UN SECRETARIAT PERMANENT
AFRICAIN DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'UN
FONDS AFRICAIN DU DEVELOPPEMENT DURABLE
Doc. Assembly/AU/8 (XII) Add.4**

La Conférence :

1. **PREND NOTE** des conclusions et recommandations du sixième Forum mondial du Développement durable qui a eu lieu du 27 au 30 octobre 2008 à Brazzaville (République du Congo) ;
2. **ENCOURAGE** les Etats membres à prendre en compte les initiatives propices au développement harmonieux et durable du continent ;
3. Invite les Etats membres d'être représentés par une délégation unique aux fins de négocier d'une seule voix lors des assises internationales relatives aux questions sur le développement durable ;
4. **ENTERINE** les recommandations du sixième Forum mondial du développement durable concernant la création d'un Secrétariat permanent africain du Développement durable et d'un Fonds africain du développement durable ;
5. **SE FELICITE** de l'offre de la République du Congo d'abriter le siège du Secrétariat africain du développement durable et de l'offre du Burkina Faso d'abriter la deuxième édition du Forum africain du développement durable en octobre 2009 et **ENCOURAGE** les Etats membres à y prendre part ;
6. **DEMANDE** à la Commission, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la Banque africaine de Développement (BAD) et d'autres institutions compétentes, d'effectuer une étude de faisabilité sur la création d'un Secrétariat permanent africain du développement durable et d'un Fonds africain du développement durable et de faire rapport à la prochaine Session ordinaire de la Conférence en janvier 2010.

2008

Decision on the Establishment of African Permanent Secretariat for Sustainable Development and the African Fund for Sustainable Development

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/1098>

Downloaded from African Union Common Repository